

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de Parisville tenue à huis clos à la salle municipale, le **mardi 9 mars 2021** à compter de **19 h 59**.

À laquelle sont présents :

Monsieur René Guimond, conseiller
Monsieur Dany Boucher, conseiller
Monsieur Jean-François Bienvenue, conseiller
Madame Marie-Blanche L'Hérault, conseillère
Monsieur Jason Tousignant, conseiller
Madame Carole Plamondon, conseillère
Monsieur Maurice Grimard, maire

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Maurice Grimard.

Sont également présentes :

Madame Dominique Lapointe, directrice générale et secrétaire-trésorière
Madame Karine Paquet, directrice générale adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Séance tenue à huis clos
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. Adoption du procès-verbal
6. Finances
 - 6.1 Revenus
 - 6.2 Dépenses
7. Dépôt de documents
 - 7.1 Rapport de conformité avec la politique de gestion contractuelle
8. Avis de motion, projets de règlements et adoption
 - 8.1 Avis de motion - Règlement harmonisé - Colportage
9. Réfection et construction du Puits P-3 - Analyses d'échantillons d'eau prélevés
10. Remplacement et mise à jour de l'ordinateur - Station de surpression
11. Service d'entretien des pelouses 2021 à 2023
12. Balayage de rue 2021
13. Assurances générales - Retrait d'un assuré additionnel
14. Cour municipale de Nicolet - Adhésion de Saint-François-du-Lac
15. Remplacement des étuis - Tablette conseil sans papier
16. Remboursement des dépenses - Frais de téléphonie
17. Remboursement d'un trop-perçu
18. Contrat de gestion des matières résiduelles
19. Location de salle municipale par l'APHMRCB
20. Rapport des élus
21. Correspondances
22. Varia
 - 22.1 Unis pour la faune
 - 22.2 Campagne Vers des collectivités durables
23. Période de questions
24. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Suite au moment de silence, monsieur Grimard ouvre la séance.

40-03-21

2. SÉANCE TENUE À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 12 mars 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie de visioconférence;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et qu'un enregistrement audio de la séance soit publié sur le site internet de la municipalité.

ADOPTÉE

41-03-21

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance se tenant à huis clos, il n'y a pas de période de questions.

42-03-21

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le procès-verbal du 4 février soit adopté avec les dépenses et revenus mis à jour.

ADOPTÉE

6. FINANCES

6.1. REVENUS

Le montant total des revenus du mois précédent est de 87 351.55 \$, incluant les revenus de perception.

43-03-21

6.2. DÉPENSES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que les comptes ci-dessous soient payés pour et au nom de la Municipalité:

Février 2021

- FOURNISSEURS: 176 519.19 \$
- SALAIRES: 15 758.54 \$

ADOPTÉE

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

7.1. RAPPORT DE CONFORMITÉ AVEC LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

Conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal, la municipalité doit déposer, au moins une fois l'an, un rapport de conformité avec la politique de gestion contractuelle. Le rapport est donc déposé pour l'année financière 2020. Celui-ci sera également publié sur le site internet de la municipalité.

8. AVIS DE MOTION, PROJETS DE RÈGLEMENTS ET ADOPTION

8.1. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT HARMONISÉ - COLPORTAGE

Je, Carole Plamondon, conseillère, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il sera proposé l'adoption du règlement 382-2021 modifiant le règlement général harmonisé #RM 2019 afin de revoir certaines dispositions applicables au colportage et corriger certaines coquilles laissées suite à l'abrogation du chapitre sur les animaux. Le projet de règlement est déposé séance tenante et il est disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

44-03-21

9. RÉFECTION ET CONSTRUCTION DU PUIT P-3 - ANALYSES D'ÉCHANTILLONS D'EAU PRÉLEVÉS

CONSIDÉRANT QUE pour des échantillons d'eau prélevés à la suite des travaux de développement d'un nouveau puits, d'un essai de pompage par palier (50 GUSPM, 100 GUSPM, 150 GUSPM, 200 GUSPM) et d'un essai de pompage à débit constant 200 GUSPM d'une durée de 72h, il a été nécessaire de procéder à un appel d'offres sur invitation auprès de deux soumissionnaires;

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues;

Eurofins : 3 635.00 \$

Veritas : 6 851.10 \$

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

De mandater le laboratoire Eurofins au montant de 3 635\$ pour l'analyse des échantillons d'eau prélevés.

ADOPTÉE

45-03-21

10. REMPLACEMENT ET MISE À JOUR DE L'ORDINATEUR - STATION DE SURPRESSION

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques semaines, l'inspecteur municipal n'est plus en mesure d'utiliser la gestion à distance du panneau de contrôle de la station de surpression, car la mise à jour du logiciel demande une version plus récente de l'ordinateur;

CONSIDÉRANT QUE dans les derniers jours, l'ordinateur du panneau de contrôle a également gelé pendant une quinzaine de minutes, rendant inutilisable la station de surpression;

CONSIDÉRANT QUE l'ordinateur et ses composantes électroniques datent de 2012 et qu'une mise à jour est essentielle pour maintenir un service d'eau potable en continu et fiable;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Carole Plamondon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De procéder à la mise à jour de l'ordinateur et ses composantes par Automatisation JRT inc, au coût de 7 095.80\$, incluant de nouveaux équipements, la préparation, la configuration, la mise en route, l'installation et le transfert des données existantes.

ADOPTÉE

46-03-21

11. SERVICE D'ENTRETIEN DES PELOUSES 2021 À 2023

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix a été faite pour le service d'entretien des pelouses pour 2021, 2022 et 2023;

CONSIDÉRANT QUE les prix reçus de la part de Denis Lemay;

	2021	2022	2023	Total 3 ans
Prix	20 736.00	21 203.00	21680.00	63 619.00
TPS	1 036.80	1 060.15	1 084.00	3 180.95
TVQ	2 68.42	2 115.00	2 162.59	6 346.01
Total	23 841.22	24 378.15	24 926.66	73 145.96

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Blanche L'Hérault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'accepter la soumission de Denis Lemay pour 2021, 2022 et 2023 et que la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents relatifs à la réalisation du contrat pour le service d'entretien des pelouses.

ADOPTÉE

12. BALAYAGE DE RUE 2021

Reportée.

47-03-21

13. ASSURANCES GÉNÉRALES - RETRAIT D'UN ASSURÉ ADDITIONNEL

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1er septembre 2019, Les Loisirs de Parisville Inc. n'occupent plus le Chalet des sports;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De retirer l'assuré additionnel Les Loisirs de Parisville Inc. de la police d'assurances générales de la municipalité de Parisville.

ADOPTÉE

48-03-21

14. COUR MUNICIPALE DE NICOLET - ADHÉSION DE SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville est signataire de l'Entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de Ville de Nicolet (ci-après « l'Entente ») par laquelle celle-ci donne compétence sur l'ensemble de son territoire à la Cour municipale commune de Ville de Nicolet pour le traitement des constats d'infraction;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-François-du-Lac désire se joindre à la Cour municipale commune de Ville de Nicolet;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 15 de la Loi sur les cours municipales (chapitre C-72.01), une municipalité peut adhérer à une entente sur l'établissement d'une cour municipale commune déjà existante, par règlement de son conseil et aux conditions prévues par l'entente;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 16 de l'Entente, une municipalité peut adhérer à la présente entente par l'obtention, par voie de résolution, du consentement unanime des municipalités déjà parties à l'Entente, et en acceptant, par règlement, les conditions de l'Entente;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

De consentir à l'adhésion de la municipale de Saint-François-du-Lac à l'Entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de Ville de Nicolet en vigueur, et ce, aux mêmes conditions et modalités que celles décrites dans l'Entente.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de faire parvenir copie conforme de la présente résolution à la municipalité de Saint-François-du-Lac afin que celle-ci obtienne l'autorisation d'adhérer à la Cour municipale commune de Nicolet du gouvernement en vertu des articles 19 et suivants de la Loi sur les cours municipales (chapitre C-72.01).

ADOPTÉE

49-03-21

15. REMPLACEMENT DES ÉTUIS - TABLETTE CONSEIL SANS PAPIER

CONSIDÉRANT QU'il serait important d'améliorer les fonctionnalités de la tablette servant aux communications de l'ensemble des membres du conseil en ajoutant un clavier Bluetooth intégré à l'étui de la tablette;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

De faire l'achat, à la Papeterie Le Sagittaire, d'étui universel Bluetooth avec clavier pour chacune des tablettes Samsung de la municipalité, au cout de 59.99\$ plus taxes chacun.

ADOPTÉE

50-03-21

16. REMBOURSEMENT DES DÉPENSES - FRAIS DE TÉLÉPHONIE

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire que certains employés n'ayant pas de téléphone cellulaire fourni par la municipalité puissent être rejoints en tout temps, en lien avec le réseau d'eau potable ainsi que la sécurité civile ou toute autre urgence nécessitant l'intervention des officiers municipaux;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Qu'un montant de 50\$ par mois (soit 11.54\$/paye) soit remboursé à la directrice générale en compensation de l'utilisation de son téléphone cellulaire personnel dans le cadre de ses fonctions.

Qu'un montant de 8.40\$ soit versé sur chaque paye (aux trois semaines) à l'opérateur en eau potable, soit Jérémie Lafleur, en compensation de l'utilisation de son téléphone cellulaire personnel dans le cadre de ses fonctions. À noter que l'opérateur en eau potable compte environ 18 périodes de paye annuellement.

ADOPTÉE

51-03-21

17. REMBOURSEMENT D'UN TROP-PERÇU

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jason Tousignant
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'accorder un remboursement de taxes de 3 000\$ au matricule 1454 69 8872 pour une taxe perçue en trop.

ADOPTÉE

18. CONTRAT DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La directrice générale adjointe fait un bref résumé de l'octroi de contrat effectué par la municipalité mandataire du Regroupement Lotbinière Nord-Ouest (Villeroy) suite à l'appel d'offres lancé en début d'année concernant le contrat de collecte et transport des matières résiduelles ainsi que le traitement des matières recyclables.

52-03-21

19. LOCATION DE SALLE MUNICIPALE PAR L'APHMRCB

CONSIDÉRANT QUE les rénovations à l'intérieur du bâtiment de l'Association des personnes handicapées de la MRC de Bécancour (APHMRCB) reprendront sou peu;

CONSIDÉRANT QUE la directrice de l'APHMRCB, madame France Laquerre, demande à nouveau à la municipalité de pouvoir utiliser la salle municipale de Parisville du lundi au vendredi (de 8h à 16h) le temps que les travaux de rénovation intérieurs se terminent;

CONSIDÉRANT QUE la directrice de l'APHMRCB offre 100\$/semaine pour la location et offre également de se charger du ménage de la salle suite à l'utilisation de celle-ci sur une base hebdomadaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De permettre à l'APHMRCB d'utiliser la salle municipale de Parisville du lundi au vendredi à compter de la fin mars 2021, le temps que les travaux de rénovation intérieurs du bâtiment soient terminés, et ce, au montant de 100\$/semaine. L'APHMRCB devra libérer le local en cas de location prioritaire (salon funéraire, repas après funérailles, locations déjà prévues, etc.) et en sera avisée à l'avance.

ADOPTÉE

20. RAPPORT DES ÉLUS

Les élus présentent un résumé de leurs implications du mois.

21. CORRESPONDANCES

La liste des correspondances reçues depuis la dernière séance du conseil est déposée.

22. VARIA

22.1. UNIS POUR LA FAUNE

Reportée.

22.2. CAMPAGNE VERS DES COLLECTIVITÉS DURABLES

Les membres du conseil ne désirent pas donner suite à cette demande.

23. PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance se tenant à huis clos, il n'y a pas de période de questions.

53-03-21

24. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que la séance ordinaire soit levée à 20h50 et qu'une séance ordinaire soit tenue le 6 avril 2021.

ADOPTÉE

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signe au nom de la Municipalité (art. 142 CM).

M. Maurice Grimard, maire

Mme Dominique Lapointe, directrice générale et secrétaire-trésorière